

BREST – GUIPAVAS – LE RELECCQ – KERHUON
Plage du Moulin Blanc

La zone de baignade



Nom de la baignade : **Plage de Moulin Blanc**
 Localisation : **Bassin Nord de la Raede de Brest**
 Communes : **Brest - Guipavas - Le Relecq Kerhuon**
 Département : **Finistère (29)**
 Région : **Bretagne**
 Personnes responsables de la baignade : **Maires des communes concernées**

Saison baignable : **du 15 juin au 15 septembre**
 Surveillance de la baignade : **Baignade surveillée les après midi du 1^{er} juillet au 31 août**
 Dimensions de la zone de la baignade : **Longueur 1350 m ; largeur 75 m**
 Fréquentation moyenne journalière : **Environ 1000 personnes**



Profil de vulnérabilité des eaux de baignade
Fiche de synthèse
 Date de mise à jour du profil : **Décembre 2016**

Le bassin versant



La pluie est le principal facteur aggravant qui entraîne des épisodes de pollution.
 Autres risques sanitaires : **échouage d'algues vertes et prolifération de phytoplancton**



Les principales sources de pollution

Rejets	Risques	Impact	Actions associées
Assainissements collectifs non conformes	Fort	Rejets permanents via les ruisseaux du Stang Alar et du Costour	1
Assainissements non collectifs non conformes			2
Ouvrages d'assainissement en front de mer ou sur le bassin versant	Moyen à fort	Rejets ponctuels directs ou via les ruisseaux (situations exceptionnelles)	3
Ruissellement sur les surfaces imperméables impactées par les déjections animales	Moyen	Rejets directs ou via les ruisseaux	4, 5

Le plan d'actions

- 1 – Contrôle des branchements d'assainissement collectif et mise en conformité
- 2 – Contrôles des assainissements non collectifs et mise en conformité
- 3 – Équipement des ouvrages et réseaux d'assainissement en outils de mesure et surveillance
- 4 – Gestion des eaux pluviales pour limiter le ruissellement
- 5 – Sensibilisation à la propreté du domaine public

L'historique de la qualité des eaux de baignade

Année	2012			2013			2014			2015		
	IP	COS	CAN	IP	COS	CAN	IP	COS	CAN	IP	COS	CAN
Classement (Directive 2006/77/CE)	I	S	E	S	B	B	B	B	B	S	B	I

IP : Moulin Blanc 1^{er} poteau ; COS : Moulin Blanc Costour ; CAN : Moulin Blanc Cantine
 E : Excellente ; B : Bonne ; S : Suffisante ; I : Insuffisante

La liste des épisodes de pollution aux cours des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de baignade
IP : les 11 et 12 août 2015	Bactériologique	Non identifiée	oui
IP : le 16 juin 2015	Bactériologique	Incident sur le réseau d'assainissement	oui
IP : le 1 ^{er} juillet 2014	Bactériologique	Fortes précipitations	oui
COS : du 2 au 6 juillet 2012	Bactériologique	Fortes précipitations	oui
CAN : le 15 juillet 2015	Bactériologique	Non identifiée	non
CAN : le 19 août 2014	Bactériologique	Non identifiée	non
CAN : le 7 août 2014	Bactériologique	Fortes précipitations	non

Les recommandations aux baigneurs

- Assurez - vous que la baignade est autorisée
- Evitez de vous baigner après une forte pluie et à proximité des exutoires
- Rincez - vous à l'eau douce après le bain
- Souvenez - vous que la baignade est interdite dans les ports
- Souvenez - vous que l'accès à la plage est interdit aux chiens
- Laissez la plage aussi propre que vous l'avez trouvée

La gestion préventive du risque sanitaire

Durant la saison baignable, la qualité quotidienne de l'eau de mer est évaluée à partir des critères suivants :

- la pluviométrie locale sur les dernières 12 heures
- les données de surveillance des ouvrages publics d'assainissement
- un indice de qualité de l'eau de mer
- les conditions de marée / dispersion

Une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal à l'issue de cette évaluation si le risque sanitaire est avéré.